

Saint-Etienne de Bolton, le 3 avril 2021

Mme Nicole Brodeur
Présidente de la commission
Campus de la montagne de l'Université de Montréal
Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

Objet : Consultation publique de l'OCPM – Plan directeur du campus de la montagne

Madame la Présidente,

Nous apprécions les efforts déployés par l'Université de Montréal de concert avec Polytechnique Montréal et HEC Montréal en vue de réduire l'empreinte écologique du site de la montagne. Ces efforts s'inscrivent dans le mouvement d'une transition écologique fondamentale de la société, en redonnant place à la verdure tout en consolidant la coulée verte. Les initiatives devraient mettre en évidence les vues à partir de la montagne et vers la montagne et accorder une place prédominante au transport actif. Nous louons également l'attention particulière accordée à la protection de la montagne ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie des étudiants.

Notre contribution s'inscrit dans une perspective constructive. Elle est axée essentiellement sur certains éléments-clés qui, à notre opinion, méritent d'être renforcés.

Quelques commentaires sur le contenu du plan directeur d'aménagement du campus de la montagne

Commentaires d'ordre général

- *Une des limites conceptuelles du document réside dans la portée très restreinte (exclusive) attribuée à l'environnement du campus lors de l'identification des six stratégies de durabilité. Cela circonscrit les visions et par conséquent l'opérationnalisation de certaines actions et activités à l'îlot-campus ignorant que l'environnement du campus fait partie d'un tout en interrelation avec les milieux physiques et sociaux environnants (cimetière Mont-Royal, Arrondissement Côte-des-Neiges, etc.). Cette remarque peut probablement s'appliquer au sens qui est donné à la notion de communauté. S'agit-il de communauté universitaire ou de communauté élargie à l'ensemble du territoire montréalais et au-delà de ses frontières ? La Charte de l'Université ne le précise pas ! Elle peut finalement s'étendre au sens même qu'on donne au vocable accessibilité (passage, transit ou intégration ?).*

- *Lorsqu'il s'agit d'un enjeu important comme celui de la transition écologique, il semble que la mobilisation de la société passe par une participation effective de cette dernière. La mobilisation des jeunes écoliers riverains (notamment des quartiers défavorisés) dans l'aménagement de certains secteurs du campus offrirait une merveilleuse occasion de rompre une certaine marginalisation pour certains. Cette mobilisation boosterait indéniablement le sentiment d'appartenance au tissu socio-culturel montréalais et pourquoi pas une certaine motivation pour accéder un jour aux études universitaires. Le campus pourrait s'appuyer sur l'expertise de certaines de ses composantes, entre autres, la faculté des sciences de l'éducation et la faculté de l'aménagement.*
- *Les services écologiques ne sont cités qu'une seule fois dans un aussi important document. La seule fois qu'ils sont mentionnés, c'est lorsqu'il s'agit d'une des quatre catégories des services écologiques notamment les services de régulation. L'oubli ou l'omission des services ontogéniques (un service écologique qui serait, entre autres, lié au développement du système immunitaire durant l'enfance) et socioculturels pourtant essentiels s'explique par la portée restreinte attribuée au concept d'environnement du campus dans les stratégies de durabilité.*

Commentaires spécifiques

- **Résilience des infrastructures et adaptations aux changements climatiques**

En maximisant les services écologiques offerts par le site (notamment la gestion des eaux, de la neige et la réduction des îlots de chaleur). Page 20.

La vision est orientée vers le verdissement. Elle devrait plutôt tenir compte de la diversité biologique (végétale et animale). Certains boisés plantés dans les années 90 sont monospécifiques (par exemple la frênaie grandement ravagée par l'agrile de frêne derrière la Faculté de l'aménagement). Le campus offre pourtant une opportunité d'assurer une continuité de corridor écologique avec le parc du Mt-Royal, le cimetière Côte des Neiges avec ses 67 hectares et même l'ensemble des mosaïques de végétation de la ville.

- **Ruptures dans les espaces naturels**

Au sujet de la coulée verte (page 46) dans les « PRINCIPAUX ENJEUX » il est mentionné seulement la consolidation des milieux naturels. À notre avis, il est important de préciser que cette consolidation devrait passer par l'utilisation de l'approche de diversité fonctionnelle et le principe de Santamour. Nous saluons ici, le fait que le plan vise à s'arrimer aux objectifs du projet canopée de la Ville de Montréal.

- **Milieux naturels et verdissement** (page 116)

Il est mentionné : « Préserver les milieux naturels en procédant à des travaux d'aménagement et de mise en valeur ... dans la logique de maintien et de consolidation du couvert végétal et de lecture d'ensemble du mont Royal préconisée par le *Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal (2018* »).

Ceci constitue une excellente initiative qui mérite d'être bonifiée par ce qui suit. La Ville de Montréal a identifié comme une de ses priorités de recherche « l'identification des services écosystémiques fournis par les différents secteurs et écosystèmes du mont Royal ». Pour des besoins de cohérence dans la logique d'aménagement spatial de l'ensemble du secteur, il est fortement recommandé que le Plan directeur d'aménagement puisse intégrer comme activité « l'identification et l'évaluation des services écosystémiques ». Cela pourrait être fait en synergie avec les initiatives de la Ville. L'analyse de ces services apporterait des outils de connaissance, d'aide à la décision, de mobilisation et de communication autant à la population de Montréal mais également à la communauté universitaire.

- **Gérer la diversité animale** (page 116)

Il est mentionné : « Identifier les espèces indésirables et les modes potentiels de répression ou de contrôle (ex. : les écureuils, les rats-laveurs, les vachers, les étourneaux, etc.) ;»

Le vocable « indésirable » dans ce cas procède d'un jugement de valeur. À éviter ! Aujourd'hui, nous célébrons collectivement les services écologiques et économiques que nous procure l'asclépiade pourtant considérée comme plante nuisible à éradiquer il y a quelques décennies.

N'y a-t-il pas lieu d'évoquer également la gestion des espèces exotiques envahissantes qui causent des dommages écologiques, économiques voire même sur la santé humaine notamment la Berce du Caucase (provoque des brûlures et une inflammation de la peau).

Robert Kasisi, Ph.D.
Professeur titulaire
Faculté de l'aménagement
Université de Montréal
robert.kasisi@umontreal.ca